

ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-007
Règlement sur la circulation et le stationnement
(R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance du 2 juillet 2014, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Sur la 81^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Forsyth :

De fermer la voie de droite en direction nord, immédiatement au sud de la rue Sherbrooke et d'installer un panneau de danger pour indiquer la fermeture de cette voie;

De modifier l'ordonnance OCA12-(C-4.1)-004 afin que le paragraphe traitant de l'installation des panneaux soit remplacé par le paragraphe suivant :

« D'installer des panneaux de direction de voie RG-DC pour indiquer que la voie de gauche sera exclusive pour tourner à gauche et que la voie restante sera partagée pour les mouvements tout droit et de virage à droite; »

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut